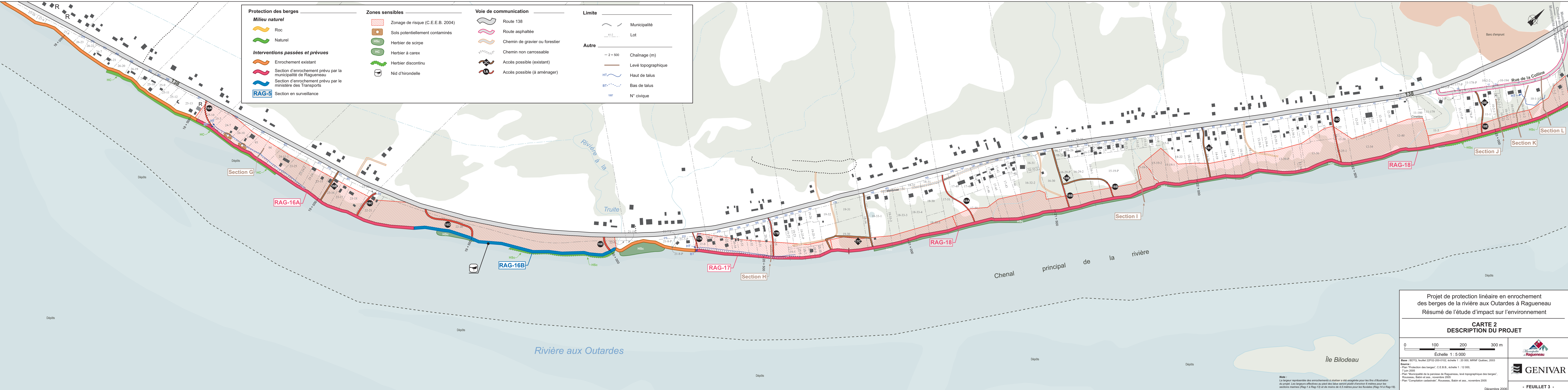
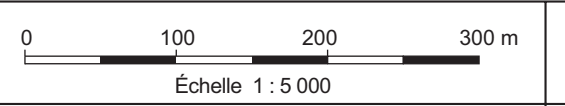


Protection des berges	Zones sensibles	Voie de communication	Limite
Milieu naturel	Zonage de risque (C.E.E.B. 2004)	Route 138	Municipalité
Roc	Sols potentiellement contaminés	Route asphaltée	Lot
Naturel	Herbier de scirpe	Chemin de gravier ou forestier	Chaînage (m)
Interventions passées et prévues	Herbier à carex	Chemin non carrossable	Levé topographique
Enrochement existant	Herbier discontinu	Accès possible (existant)	Haut de talus
Section d'enrochement prévu par la municipalité de Ragueneau	Nid d'hirondelle	Accès possible (à aménager)	Bas de talus
Section d'enrochement prévu par le ministère des Transports			N° civique
Section en surveillance			



Projet de protection linéaire en enrochement des berges de la rivière aux Outardes à Ragueneau
Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

**CARTE 2
DESCRIPTION DU PROJET**



Base : BD1Q, feuillet ZF102-200-0102, échelle 1 : 20 000, MRNF Québec, 2003
Source :
- Plan "Protection des berges", C.E.E.B., échelle 1 : 12 000,
7 juin 2005
- Plan "Municipalité de la paroisse de Ragueneau, levé topographique des berges",
Rousseau, Babin et ass., novembre 2005
- Plan "Complétion cadastrale", Rousseau, Babin et ass., novembre 2005



Note :
La largeur représentée des enrochements à réaliser a été exigée pour les fins d'illustration du projet. Les largeurs effectives au pied des talus seront plutôt d'environ 6 mètres pour les sections marines (Rag-1 à Rag-13) et de moins de 4,5 mètres pour les fluviales (Rag-14 à Rag-18).